ajouté sur le site de la ville le : 8 décembre 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Frédéric PETITTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Karla AREL), Laurence MOLINARI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Brigitte JAUNET) Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Heritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Yassin LAMOUI (pouvoir à Mme Rolly), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absent Excusé:

Thierry BESSE

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39 présents : 23 représentés : 15

absents: 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la

séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Délibération n°23 -137 DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

SORGEM: RAPPORT DE GESTION, DU BILAN ET DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ANNEE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1524-5,

VU la loi du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte,

VU la délibération du 7 décembre 1987 décidant sa participation au capital social de la Société Génovéfaine d'Economie Mixte (SOGEM),

VU la délibération du 25 juin 2002 décidant son augmentation au capital social de la SOGEM,

VU le rapport de gestion de l'année 2022 accompagné du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2022, de l'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration de la SORGEM, du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels visés au contrôle de légalité,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 16 novembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE acte au Maire de sa communication du rapport de gestion ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le bilan et les rapports du Commissaire aux Comptes de la SORGEM pour l'année 2022.

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération